

CONDITIONS DE L'OFFRE PARRAINAGE DIGITALE

À qui s'adresse le parrainage ?

L'offre¹ de parrainage est ouverte à toute personne physique majeure² n'agissant pas pour des besoins professionnels, client de la Banque BCP (le « Parrain ») qui recommande une ou plusieurs personne(s) physique(s) majeure(s) capable(s) n'agissant pas pour des besoins professionnels, non-cliente(s) de la Banque BCP (le « Filleul »).

Ne peuvent participer à la présente offre de parrainage les salariés de la Banque BCP ni un quelconque membre de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne physique ayant contribué, à quelque titre que ce soit, à son organisation. Deux personnes du même foyer fiscal et même adresse légale ne peuvent pas se parrainer.

Pour le Parrain

L'offre de parrainage consiste pour le Parrain à bénéficier d'un avantage de 80€ sous forme de bon cadeau³ par parrainage validé par la Banque BCP dans les conditions indiquées ci-dessous à respecter par le Filleul.

Le nombre de Filleul par Parrain est limité à 3 par année civile. Un Parrain ne peut recommander un même Filleul qu'une seule fois.

Le Parrain qui souhaite participer à l'opération de parrainage se connecte à son espace de banque à distance et se rend dans l'espace dédié au parrainage.

L'acquisition de la qualité de Parrain et la perception des bons seront conditionnées par l'ouverture définitive par le Filleul d'un compte de dépôt.

Pour le Filleul

Pour être éligible à l'offre de parrainage et recevoir 80€ sous forme de bon cadeau, le Filleul devra avoir effectué sa demande d'ouverture de compte de dépôt depuis notre site <https://www.banquebcp.fr/> avant le 31/12/2025 date de fin de l'opération. La demande d'ouverture de compte étant soumis aux critères d'éligibilité suivant :

- Majeur capable
- Domicilié en France et résident fiscal français
- Non né aux Etats-Unis
- Non considéré (vous ou votre entourage) comme Personne Politiquement Exposée

Et à la souscription de produits associés ci-dessous :

- Souscription de l'offre groupée de services Formule individuelle ou Famille
- Ouverture d'un contrat DOMILIS (La Banque BCP effectue à la place du client le changement de domiciliation bancaire de ses prélèvements et virements)

L'ouverture du compte de dépôt et la souscription des produits associés sont soumises à des conditions d'éligibilité et à l'acceptation de la Banque BCP. En cas de refus d'ouverture du compte ou de souscription des produits associés par la Banque BCP, le Parrain et le Filleul ne pourront prétendre à un quelconque avantage.

Un Filleul ne peut avoir qu'un seul et unique Parrain. Dans l'hypothèse où un Filleul serait recommandé par plusieurs Parrains, seule la première demande de parrainage reçue et enregistrée par la Banque BCP sera prise en compte.

Attribution du bon cadeau

Après vérification par la Banque BCP du respect des conditions d'éligibilité à l'offre parrainage, il est procédé par la Banque BCP à une inscription du Parrain au sein de la plateforme Gift⁴ à l'aide du n° de téléphone portable du client Parrain Banque BCP.

Le Parrain réceptionne conjointement un email de remerciements en provenance de la Banque BCP. Le conseiller Banque BCP accède à son espace personnel sur la plateforme Gift, valide définitivement le Parrain et complète les données du Filleul (civilité, nom, prénom, n° de téléphone portable, adresse email, n° de personne et date de naissance).

Dès lors que cette étape est validée, la plateforme Gift informe le Parrain et le Filleul du crédit d'un montant de 80€ à valoir immédiatement sur les offres partenaires disponible sur la plateforme de récompenses.

[1] L'offre de parrainage est valable jusqu'au 31 décembre 2025. La Banque BCP se réserve le droit de suspendre à tout moment et sans délai de préavis la validité de l'offre et ceci sans qu'aucune contrepartie ne soit versé au client Banque BCP en qualité de « Parrain » ou au prospect en qualité de « Filleul »

[2] A partir de : 18 ans juridiquement capable

[3] Bons sous forme de codes de 10 à 80€ selon les enseignes partenaires. Un code attribuable par enseigne dans la limite des stocks disponibles. Bons mis à disposition 6 mois à compter de leur attribution. La durée de validité de chaque code est d'un mois à compter de la date de sa livraison par e-mail. Les bons sont émis immédiatement par e-mail dès l'ouverture de compte du filleul et l'activation du lien Parrain/Filleul validé en agence.

[4] Vos données sont destinées à ISIFID, société par actions simplifiée, au capital de 222 222 euros, dont le siège social est situé 9 rue des Colonnes, 75002 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 834 210 312, sous-traitant. La Banque BCP utilise vos données pour conduire des activités de prospection et parrainage. Vos données sont conservées pendant 2 ans à compter de la date du dernier contact et ne sont accessibles qu'à des entités habilitées, dont le prestataire de parrainage (ISIFID). Vous pouvez exercer vos droits relatifs à vos données en envoyant un courriel à dpo@banquebcf.fr. Le cas échéant, vous pourrez par la suite formuler une réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, par courrier ou directement via le site cnil.fr. Pour en apprendre davantage sur la protection de vos données, consultez notre notice d'information sur notre site internet onglet « Protection des données ». Vos données sont traitées pour les finalités suivantes :

- Prise de contact en votre nom auprès de vos potentiels filleuls afin de leur proposer l'offre de parrainage
- Vous faire bénéficier de l'offre de parrainage le cas échéant, lorsque toutes les conditions de l'offre sont remplies

Droit des personnes concernées :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès. Si le traitement est fondé sur votre consentement, vous disposez du droit de retirer votre consentement.

Si le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Banque BCP, vous pouvez vous opposer à ce traitement si vous justifiez de raisons propres à votre situation.

Réclamations :

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80 715
75 334 PARIS Cedex 07